

Eletherm SA

Conditions générales de vente (CGV)

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les livraisons et prestations proposées par Eletherm SA (ci-après "Eletherm"). En passant commande, le client accepte les conditions suivantes sans modification et dans leur intégralité. Elles font partie intégrante de la relation contractuelle. Les dérogations ne sont juridiquement valables que si elles sont confirmées ou convenues par écrit par Eletherm.

Le donneur d'ordre doit attirer l'attention d'Eletherm sur les prescriptions légales et autres ou sur les directives, normes et autres qui doivent être respectées pour l'exécution du contrat.

2. Confirmation de commande, modification de commande, annulation, réserve de propriété

La confirmation de commande d'Eletherm est déterminante pour l'étendue et l'exécution de la livraison. En l'absence d'objection écrite dans les 8 jours qui suivent, les spécifications mentionnées sont obligatoires. Les matériaux ou les éventuelles prestations de service supplémentaires qui n'y figurent pas doivent faire l'objet d'un accord écrit séparé. Les modifications ou annulations de commande requièrent l'accord écrit d'Eletherm. Les frais qui en résultent sont à la charge du client.

Eletherm se réserve la propriété de sa livraison jusqu'au paiement intégral. Eletherm est en droit de demander à tout moment l'inscription au registre de réserve de propriété. Le client est tenu de coopérer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété d'Eletherm. En cas de reprise de la marchandise pour cause de non-utilisation, le prix de remboursement n'est convenu avec le client qu'après examen de la marchandise par Eletherm.

3. Prix

Les conditions de la confirmation de commande d'Eletherm ou les documents signés par les deux parties sont applicables. Les prix offerts ou confirmés par Eletherm ont une durée de validité de 3 mois. Ils ne se rapportent qu'aux livraisons et aux travaux qui sont expressément mentionnés. Tous les prix indiqués sont en francs suisses (CHF) et s'entendent nets, départ entrepôt de livraison, sans frais de port, d'emballage et d'assurance, hors TVA. Toutefois, les prix indiqués dans les documents des fournisseurs (tiers) sont sans engagement et peuvent être modifiés sans préavis. En cas de majoration de prix, pour les commandes fermes et spécifiées, les prix confirmés restent valables au maximum 3 mois après la date de la majoration.

4. Conditions de paiement

Sauf accord contraire, les conditions de paiement suivantes s'appliquent : après livraison, 30 jours nets sans déduction. Passé ce délai, le client est en retard de paiement sans rappel. Si un deuxième rappel est envoyé après un premier rappel/extrait de compte, le client est redevable de frais de rappel de CHF 50.00 par rappel. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais après le deuxième rappel, une poursuite est engagée. En outre, un intérêt de retard de 10% s'applique à partir de l'échéance. Les demandes de dommages et intérêts demeurent réservées. Dans des cas particuliers, Eletherm ne livre que contre paiement anticipé ou contre remboursement. Le remboursement s'élève à CHF 20.00 supplémentaires. Eletherm est en droit d'établir à tout moment des factures par acompte. Les délais de paiement confirmés doivent être respectés même si des retards quelconques surviennent après le départ de la livraison de l'usine. Il n'est pas permis de réduire ou de retenir des paiements en raison de réclamations, de notes de crédit non encore établies ou de contre-crédances non reconnues par Eletherm. Les paiements doivent également être effectués s'il manque des pièces non essentielles ou si des travaux ultérieurs ou des travaux de garantie sont nécessaires sur la livraison. La compensation est exclue.

5. Illustrations, dimensions, poids et finitions

Les illustrations, les poids et les dimensions sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de modifier la construction à tout moment. Dans des cas particuliers, des croquis cotés contraignants doivent être explicitement demandés. Les dessins et autres documents restent la propriété d'Eletherm, qui se réserve les droits d'auteur. Le client doit informer Eletherm des conditions techniques de fonctionnement du système d'installation, dans la mesure où elles diffèrent des recommandations générales d'Eletherm.

6. Délais de livraison

Le délai de livraison est indiqué et respecté selon les meilleures prévisions. Les retards de livraison dus à des cas de force majeure, à des grèves et à des retards de livraison chez les sous-traitants ne peuvent pas être imputés à Eletherm. La date de livraison promise pré suppose le respect des conditions de paiement convenues. Les demandes d'indemnisation ou d'annulation de commande pour cause de livraison tardive sont refusées. Le jour de livraison est le jour de chargement. Si la marchandise commandée n'est pas acceptée à la date convenue, Eletherm est en droit de la facturer, et de la livrer aux frais et aux risques du client et donneur d'ordre, pour l'entreposer.

Pour les commandes sans date de livraison fixe, Eletherm se réserve le droit de ne fabriquer la marchandise commandée qu'après réception de l'appel.

7. Expédition

L'expédition s'effectue EXW au départ de Felsberg respectivement Coire. Eletherm est libre de choisir le mode d'expédition. Les frais et les risques de transport sont à la charge du donneur d'ordre, que la livraison soit effectuée avec ou sans montage. Le déchargement est l'affaire du donneur d'ordre et se fait à ses propres risques. Le donneur d'ordre doit immédiatement signaler au transporteur concerné les réclamations pour dommages de transport. Les frais d'emballage peuvent être facturés au client. Pour les petites livraisons d'accessoires et de pièces de rechange d'un montant inférieur à

CHF 100.00 un supplément pour petites quantités de CHF 15.00 est perçu.

8. Contrôle et réception de la livraison, délai de réclamation

Le client est tenu de vérifier la marchandise dès sa réception. Les réclamations concernant des livraisons défectueuses ou incomplètes doivent être faites immédiatement, mais au plus tard dans les 8 jours suivant la réception. Les réclamations ultérieures ne seront pas acceptées. Le donneur d'ordre doit réclamer les défauts qui ne sont pas facilement détectables ou qui sont cachés dès qu'ils sont identifiés, c'est-à-dire immédiatement, mais au plus tard avant l'expiration du délai de garantie. Les réclamations ne suspendent pas le délai de paiement. Si le donneur d'ordre souhaite procéder à des contrôles de réception, ceux-ci doivent être convenus par écrit et sont à la charge du donneur d'ordre. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté d'Eletherm, les essais de réception ne peuvent pas être effectués dans le délai fixé, les caractéristiques à constater par ces essais sont considérées comme existantes.

9. Garantie

Les prestations de garantie ne sont accordées que si la mise en service a été effectuée par Eletherm. La mise en service doit être demandée au plus tard 6 mois après le montage de l'installation. Si la mise en service n'est pas effectuée par Eletherm, les prestations de garantie peuvent être exclues. Sauf accord particulier, la durée de la garantie est de 24 mois à compter de la mise en service. Elle s'étend à la qualité sans défaut des produits livrés. Les données techniques à garantir doivent être indiquées spécialement par le client. Toutes les autres données ne sont qu'indicatives. Sont exclus de la garantie les dommages causés par des cas de force majeure, des concepts d'installation et des réalisations qui ne correspondent pas à l'état actuel de la technique (p. ex. utilisation de caloporteurs inappropriés), le non-respect des directives techniques d'Eletherm relatives à l'étude de projet, au montage, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi que le travail non conforme de tiers. Sont également exclues de la garantie les pièces et les matières consommables soumises à une usure naturelle (joints, produits chimiques, pièces électriques, fluides frigorigènes, etc.) Sont également exclus les dommages dus à la corrosion (en particulier lorsque des installations de traitement de l'eau, des détartrants, etc. sont raccordés ou que des produits antigel inappropriés sont ajoutés), ainsi que les dommages causés aux chauffe-eaux par une eau agressive, une pression d'eau trop élevée, un détartrage inapproprié, des influences chimiques ou électrolytiques, etc.

La garantie légale est exclue. Eletherm dispose en premier lieu d'un droit de réparation. Elle remplit ses obligations de garantie en choisissant de réparer gratuitement les pièces défectueuses ou de mettre à disposition des pièces de rechange franco départ usine. Toute modification est exclue. En outre, Eletherm n'assume aucune autre prestation, notamment pour les transports, les frais de remplacement, les dommages-intérêts, les frais de détermination des causes du dommage, les expertises et les dommages consécutifs, les interruptions d'exploitation, les dégâts des eaux et les dommages environnementaux, etc. Cela concerne également tous les frais de déplacement et frais annexes occasionnés à Eletherm si, à la demande du donneur d'ordre, le remplacement ou la réparation doit être effectué par le personnel d'Eletherm sur le lieu de montage. Pour le reste, les dispositions du Code des obligations relatives au contrat d'entreprise s'appliquent.

La garantie est annulée si le client ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations sans l'accord écrit d'Eletherm.

10. Lieu d'exécution et juridiction compétente

Le lieu d'exécution pour toutes les prétentions des deux parties est Coire. Le **tribunal compétent** pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle entre les parties est **Coire**. Le **droit suisse** est applicable.

ELETHERM SA, CH-7012 Felsberg, juin 2023